

10 Faits divers & Justice

Suicide à Akébé-Plaine

Ombo Ericka trouvée pendue dans sa chambre

COE

Libreville/Gabon

ÉRICKA Ombo Essono, 17 ans, non scolarisée et domiciliée à Akébé-Plaine, dans le 3^e arrondissement de Libreville, s'est donné la mort, le dimanche 15 novembre dernier. La découverte du corps sans vie de l'intéressée a été faite, dans sa chambre, par la femme de son père, vers 19 heures.

Selon le témoignage fourni par le père, M. Essono, ce jour-là, Éricka, dernière de la fratrie, décide de faire une virée en compagnie d'une de ses sœurs aînées. De retour à la

maison, en état d'ébriété et contre toute attente, elle éclate en sanglots, sans raison aucune. Cette étape passée, elle demande après son neveu, qui se trouve chez le boutiquier du coin pour y effectuer une commission. De retour à la maison quelques minutes après, le jeune homme est surpris par l'accueil que lui réserve sa tante en lui assénant brusquement des coups.

L'un des frères d'Ericka s'interpose et tente de lui expliquer les raisons de l'absence du petit à son arrivée. Mais l'adolescente ne veut rien entendre. Une querelle éclate alors entre les deux membres de la famille et celle-ci débouche



Photo : DR

Ericka Ombo Essono a décidé d'en finir avec sa vie.

sur une bagarre. Les choses ayant pris une autre tournure, le père intervient pour éviter le pire. Mieux, il dira au fils de sortir de la maison, le

temps de permettre à la benjamine de retrouver son calme.

L'instruction donnée par M. Essono se révèle hélas sans effet, Éricka s'enflammant de plus belle. C'est ainsi qu'elle se saisit d'un couteau, dans l'optique de poursuivre son frère pour le poignarder. N'ayant pu y parvenir, elle entre dans la chambre de ce dernier et s'enferme de l'intérieur. Entre-temps, le père ne sait plus quoi faire. Il tente, vainement, de convaincre sa fille d'en sortir.

Face au refus de celle-ci, le géniteur a le réflexe de passer par la fenêtre de la chambre où, grande est sa surprise, il la trouve met-

tant la pièce sans dessus dessous. Il réussit tout de même à la faire sortir de la chambre du frère pour la conduire dans la sienne et tâcher de la calmer. Quelques minutes après, Éricka fait appel à son neveu pour le commissionner. Mais ce dernier, ne trouvant pas ce qu'il était chargé d'acheter, rebrousse chemin. Le père qui s'est, entre-temps, retiré de la chambre de sa fille, croyant avoir réussi à la calmer, constate que son petit-fils est debout devant la porte de sa tante. Sans se douter de quoi que ce soit et pensant que celle-ci se repose après autant d'agitation, il dissuade le petit de la

déranger, de peur qu'en le faisant, elle ne s'acharne encore sur lui.

C'est vers 19 heures que sa femme, sortant de la cuisine, décide d'aller voir ce que fait Ericka dans la chambre. En y entrant, elle trouve le corps de sa fille suspendu à une écharpe enroulée autour du cou et fixée à une pointe. Ce sont ses cris qui alertent le père qui se trouve hors de la maison.

Ils tentent ensemble de réanimer la jeune femme, mais en vain. Ils prennent ensuite la direction du Centre hospitalier universitaire de Libreville (Chul), où le médecin ne fera que constater le décès.

Incendie volontaire à Moanda

Samboyo écroué pour avoir mis le feu au logement de son ami

SCOM

Libreville/Gabon

LE quartier Alliance, à Moanda, a été le théâtre d'un violent incendie, qui a ravagé le studio occupé par Marcel Mbulu, le mercredi 7 octobre dernier, à la mi-journée. De fil en aiguille, les soupçons sur l'auteur présumé de cet acte criminel se sont portés sur Pitchou Samboyo, un Congolais (RDC) de 38 ans - ami et compatriote du locataire sinistré-. Il sera interpellé par les agents du commissariat central du chef-lieu du département de la Lébombi-Leyou, un mois plus tard. Le présumé pyromane a été déferé, le mercredi 11 novembre, devant le parquet de Franceville, qui l'a écroué pour incendie volontaire et



Photo : DR

Le présumé pyromane lors de son audition au commissariat.

défaut de carte de séjour. Les informations en notre possession indiquent que le mis en cause aurait profité d'un petit séjour chez son compatriote, pour mettre à exécution cet acte préparé, semble-t-il, avec minutie. Le jour où la maison comprenant une chambre et une salle de séjour est incendiée, le locataire se trouve mal-

heureusement à sa petite bricole. A la vue du feu, Marianne Boulamba, la Gabonaise à qui appartiennent les deux pièces, appelle le voisinage au secours, pour l'aider à maîtriser le brasier. Mais rien ne résiste, ce jour-là, au passage des flammes. L'habitation construite en planches est complètement réduite en cendres.

Chose assez curieuse, parmi les secouristes, dame Boulamba remarque l'absence de Pitchou Samboyo. Lui qui, d'ordinaire, occupe les lieux en permanence. La disparition prolongée de l'intéressé éveille les soupçons de la propriétaire, qui dépose une plainte contre lui au commissariat de police, le samedi 7 novembre. Elle désigne l'ami de son locataire, comme étant le responsable du sinistre. C'est ainsi que, le dimanche 8 novembre dernier, les flics

mettent la main sur le présumé pyromane, à son domicile au quartier Lékolo. « Le monsieur qui n'entendait pas se laisser prendre, a tenté de prendre la poudre d'escampette par la fenêtre de sa chambre », renseigne un Officier de police judiciaire (OPJ). Mais malgré son arrestation, sieur Samboyo n'est pas du genre à se laisser intimider facilement. Lors de son interrogatoire

au poste, il nie d'abord catégoriquement les faits, considérant qu'il s'agit plutôt d'une affaire montée pour lui faire du tort.

Mais cette posture défensive du présumé pyromane est très vite mise en doute par le témoignage accablant du locataire sinistré. Marcel Mbulu révèle, dans sa déposition, que son ami aurait même prémédité de mettre le feu à son logement. Cer-

tains renseignements obtenus auprès de l'entourage des deux amis indiquent que Pitchou Samboyo aurait reçu de la part de son frère, l'interdiction formelle de transformer son logement en chambre de passe.

Ce n'est qu'à la suite de ces révélations que le mis en cause va reconnaître les faits. Il confie même avoir utilisé une bougie pour allumer le feu.

Lutte antidrogue au PK12

Le " chef de secteur " surpris dans son sommeil par la police

AEE

Libreville/Gabon

«KEBOUZ», de son vrai nom Yann Nzamba Mihindou, Gabonais de 27 ans, résidant au PK 12, est tombé dans les filets de la brigade anti-criminalité (Bac), mercredi dernier, peu avant le lever du jour. Ce récidiviste, fraîchement sorti de prison, n'aura pas attendu un mois pour " se remettre au travail".

Considéré comme "chef de secteur de la zone PK 12-Nyali", où il a étendu son activité, « Kebouz » emploie à son actif plusieurs jeunes qui se chargent d'écouler le produit, qu'il fait venir d'Oyem et du Cameroun. Son interpellation, après une semaine de traque, a été facilitée par un de ses lieutenants, un autre compatriote nommé Jean Bernice Zue Zue, âgé de 30 ans, alias



Photo : AEE

"Kebouz" (polo noir) et un de ses dispatcheurs, "Serval", au poste de police.

«Serval», qui a été pris au PK12, avec plusieurs rouleaux de chanvre destinés à la vente.

Les agents n'ont pas eu assez de mal pour le convaincre de livrer son patron. C'est à 5 heures du matin que «Kebouz», qui ne s'attendait pas à la visite des policiers à son domicile, est surpris dans son sommeil. Lors de la perquisition de

son domicile, huit ballots de chanvre emballé et du vrac, ainsi qu'une somme de 530.000 francs, dissimulés dans un coin de la maison, sont trouvés. Les deux individus ont été mis à la disposition de la direction générale de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad), l'unité compétente, qui se chargera sans doute de démanteler tout le réseau.

Sophie NTOUTOUME - EMANE

La communauté paroissiale de Sainte Denise de Mindoubé 1 témoigne leur gratitude à Maman Sophie et à sa famille pour le don du site d'épanouissement spirituel.

Déjà 10 ans se sont écoulés depuis ton départ, maman Sophie. De savoir, que là-haut, tu as trouvé la paix et la sérénité que tu mérites, nous aide à accepter le vide laissé par ton absence.

Merci à Dieu pour tout ce qu'il nous a permis de vivre ensemble pendant de nombreuses années.

Merci de continuer à veiller sur notre église Sainte Denise et sur nous tous comme tu l'as toujours fait.

Puisses-tu toujours nous accompagner. L'amour de celles et ceux qui croient en Dieu est le plus grand des trésors, il ignore le temps, la distance et l'absence. C'est ainsi que tu restes éternellement vivante en nos cœurs.

En signe de reconnaissance pour ce merveilleux cadeau, nous célébrons une messe commémorative ce dimanche 22 novembre 2015 à 10H en l'église Sainte Denise de Mindoubé 1.